

Image not found or type unknown



Pacs héritage et sans papier

Par **Sandrine Lacombe**, le **25/02/2018** à **10:54**

Bonjour! Je voudrais savoir si l'enfant de mon concubin issu d'une précédente union va hériter de mes biens si on se pacse et que je décède?

Étant sans papier quels documents doit fournir mon concubin pour se pacser? Et puis je refuser la publication des bans en mairie? Merci